

WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION

世界知识产权组织

ORGANIZACIÓN MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL



ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ

Le 24 juillet 2008

**Sujet : Invitation à soumissionner (ITB) n° PCD/08/038
Cartouches de toner**

Madame, Monsieur,

1. Nous avons le plaisir de vous inviter à nous soumettre une offre portant sur la fourniture de cartouches de toner et de cartouches d'encre pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).
2. Votre offre pourrait servir de base à un contrat entre votre entreprise et l'OMPI. Si votre offre est retenue, votre entreprise sera invitée à signer un contrat qui devra incorporer les Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de biens ci-jointes (Annexe 2). Tout contrat négocié avec l'OMPI devra contenir au minimum les clauses obligatoires mentionnées dans les Conditions générales susmentionnées. Dans l'hypothèse où votre entreprise a des questions au sujet de ces clauses obligatoires, lesdites questions devront être soumises en conformité avec les paragraphes 17, 18 et 19 ci-dessous.

/...

3. Afin de vous permettre de préparer ladite offre, vous trouverez ci-jointes les annexes suivantes :

- Annexe 1 – Fiche de prix ;
- Annexe 2 – Conditions générales de l'OMPI applicables à l'acquisition de biens ;
- Annexe 3 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires ;
- Annexe 4 – Formulaire d'accusé de réception.

4. Veuillez noter que ce document ne doit pas être interprété comme une proposition de contrat entre votre entreprise et l'OMPI.

I. Soumission de l'offre

5. Votre offre devra être préparée en français.

Format et date de soumission de l'offre

6. Votre offre devra être préparée en double exemplaire avec un exemplaire marqué « Original » et l'autre marqué « Copie ». En cas de contradiction ou d'incohérence entre les deux versions, seul l'original sera pris en considération.

7. Votre offre devra être envoyée à l'adresse indiquée ci-dessous, dans une seule enveloppe scellée sur laquelle devront figurer, de façon visible sur la face extérieure de ladite enveloppe, le nom et l'adresse de votre société ainsi que les mentions suivantes :

Invitation à soumissionner n° PCD/08/038

CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
A l'attention de M. Sevilla
Division des achats et des contrats
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20 (Suisse)

8. Pour des raisons de sécurité, toute enveloppe qui ne sera pas adressée en conformité avec les instructions susmentionnées risquera d'être ouverte par la sécurité de l'OMPI. Dans cette éventualité, l'OMPI ne pourra plus garantir la confidentialité des informations contenues dans votre offre.

9. Votre offre devra parvenir à l'OMPI, à l'adresse ci-dessus, **au plus tard le 2 septembre 2008.**

/...

10. **Aucune offre reçue après la date d'échéance ne sera prise en considération.** L'OMPI est libre de prolonger le délai fixé pour la soumission des offres en accord avec le paragraphe « Modifications » ci-dessous.

11. **Les offres faites par télécopie (fax) ou e-mail ne sont pas acceptables et ne seront pas prises en considération.**

Modifications de l'invitation à soumissionner

12. L'OMPI se réserve le droit de modifier l'invitation à soumissionner de la façon qui lui paraît nécessaire. Les éventuelles modifications apportées à cette invitation à soumissionner seront publiées sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement.

Interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires

13. Le règlement financier et les procédures d'invitation à soumissionner de l'OMPI demandent que les soumissionnaires fournissent une déclaration dans laquelle ils déclarent que :

- a) aucun fonctionnaire de l'OMPI n'a reçu ni ne se verra offrir d'avantages directs ou indirects découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci par le soumissionnaire ;
- b) aucun tiers n'a reçu ni ne se verra proposer un quelconque avantage illicite découlant du contrat ou de l'attribution de celui-ci ;
- c) le soumissionnaire ne s'est pas assuré les services d'un tiers pour bénéficier d'une influence illégitime au cours de la procédure d'invitation à soumissionner ;
- d) le soumissionnaire est informé et accepte que tout manquement aux dispositions qui précèdent vaut violation fondamentale de ce règlement d'invitation à soumissionner et du contrat qui pourrait lui être attribué, conférant à l'OMPI le droit de le dénoncer et de prendre toute autre mesure juridique appropriée.

14. Par conséquent, l'Annexe 3 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment remplie et signée, devra faire partie de votre offre. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec cette clause.

Validité de l'offre

15. L'offre devra être valable 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres. L'OMPI s'efforcera de sélectionner une entreprise durant cette période.

16. Les frais inhérents à l'élaboration d'une offre et à la négociation d'un contrat, y compris d'éventuels déplacements en rapport avec ces éléments, ne seront pas remboursés et ne peuvent être inclus comme un coût direct d'une invitation à soumissionner.

Renseignements et questions

17. Toutes les questions concernant les aspects techniques, légaux et commerciaux de cette invitation à soumissionner doivent être envoyées par écrit, de préférence par courrier électronique à l'adresse **ProcurementNM@wipo.int**, ou par télécopie au numéro +41 22 338 82 10. Le sujet de votre télécopie ou de votre courrier électronique devra indiquer la référence « Invitation à soumissionner n° PCD/08/038 ».

18. Vos questions devront parvenir à l'OMPI, aux coordonnées ci-dessus, **au plus tard le 6 août 2008**.

19. Une liste récapitulative et anonyme des demandes reçues, accompagnée des réponses, sera publiée sur le site Internet de l'OMPI (www.wipo.int/procurement/en/notices.html). Nous vous invitons donc à visiter le site Internet de l'OMPI régulièrement. Au-delà de la date d'échéance susmentionnée, l'OMPI ne sera pas en mesure de répondre à d'autres questions.

Formulaire d'accusé de réception et intention de soumettre une offre

20. Nous vous saurions gré de nous informer de votre intention ou non-intention de soumissionner en remplissant l'Annexe 4 – Formulaire d'accusé de réception ci-jointe et en nous la retournant par télécopie au numéro +41 22 338 82 10.

21. Veuillez noter que ce document ne doit pas être envoyé avec votre offre mais doit être retourné au numéro susmentionné dans les plus brefs délais.

II. Contenu de votre offre

22. Proposition technique

a) L'Annexe 1 – Fiche de prix devra être retournée, dûment complétée et signée, accompagnée de l'Annexe 3 – Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, dûment complétée et signée également.

b) Les marques et références indiquées à l'Annexe 1 – Fiche de prix sont fournies afin de permettre à votre entreprise d'élaborer son offre. Seules les cartouches dites originales, c'est-à-dire de la marque mentionnée à l'Annexe 1, seront prises en considération. L'OMPI ne souhaite en aucun cas acheter des cartouches dites compatibles.

c) Les quantités indiquées à l'Annexe 1 – Fiche de prix sont des estimations. Par conséquent, l'OMPI ne s'engage en aucune manière à acheter des quantités identiques ou supérieures à celles indiquées.

/...

23. Proposition financière

- a) Votre offre de prix devra être préparée en francs suisses et basée sur des prix unitaires, tous frais inclus, en conformité avec l'Annexe 1 – Fiche de prix.
- b) Votre offre ne devra contenir aucune clause liant les prix proposés avec les fluctuations des taux de change du franc suisse et d'autres monnaies. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre ne respectant pas cette clause.
- c) Les prix proposés doivent être DDU, Genève – Incoterms 2000 (Rendu Droits Non Acquittés), c'est-à-dire que le vendeur devra prendre en charge les coûts, l'assurance, le transport et les frais administratifs douaniers nécessaires (si applicables) à la livraison des marchandises jusqu'à la destination finale.
- d) Les prix proposés doivent être fermes (rabais inclus) et valables pour une période de douze mois à dater de l'adjudication du marché. Sur la base de ces prix, l'OMPI passera des commandes ponctuelles en fonction de ses besoins auprès du (des) fournisseurs sélectionnés.

III. Adjudication

24. Le contrat sera attribué au soumissionnaire qualifié dont l'offre est pour l'essentiel conforme au cahier des charges figurant dans les documents d'invitation à soumissionner et qui est considérée comme celle dont le coût est le moins élevé pour l'OMPI.

IV. Conditions du contrat

25. Le contrat sera valable pour une période initiale d'un an, renouvelable par écrit d'année en année jusqu'à un maximum de trois ans en cas de satisfaction mutuelle.

26. L'OMPI ne souhaite pas garder de cartouches en stock. De ce fait, l'entreprise sélectionnée devra être capable de livrer les cartouches de toner ou les cartouches d'encre standards dans un délai de cinq jours ouvrables, à dater de la passation de la commande écrite de l'OMPI. Par conséquent, l'entreprise sélectionnée devra garder un stock suffisant de toutes les cartouches faisant l'objet de cette invitation à soumissionner afin de respecter impérativement le délai demandé. En cas d'impossibilité de respecter ledit délai de cinq jours ouvrables, l'entreprise sélectionnée devra en informer l'OMPI par écrit. Toutefois, dans l'éventualité où ce problème viendrait à se manifester régulièrement, l'OMPI se réserve le droit de terminer le contrat.

27. Pour chaque commande écrite passée par l'OMPI, des livraisons partielles peuvent être autorisées, afin de ne pas retarder la livraison globale de la commande. Toutefois, aucune facturation partielle ne sera acceptée ; l'OMPI souhaite recevoir une seule facture par commande.

28. Le(s) fournisseur(s) sélectionné(s) suite à cette invitation à soumissionner sera(ont) considéré(s) fournisseur préférentiel de l'OMPI pour les achats de cartouches de toner et de cartouches d'encre pour lesquelles il(s) aura(ont) été sélectionné(s), pendant toute la durée du contrat. L'OMPI se réserve le droit de négocier directement avec chaque adjudicataire le prix d'achat de tout nouvel article qui viendrait s'ajouter à ceux faisant l'objet de cette invitation à soumissionner directement auprès du(des) fournisseur(s) sélectionné(s).

29. L'OMPI ne concède aucun droit d'exclusivité au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) et se réserve le droit d'acheter les articles faisant l'objet de cette invitation à soumissionner auprès d'autres entreprises.

V. Informations complémentaires

30. L'OMPI se réserve le droit de partager la commande entre plusieurs fournisseurs de la manière qui lui paraît la plus convenable.

31. L'OMPI se réserve le droit de ne retenir aucune des offres reçues.

VI. Exonération fiscale

32. Veuillez noter que l'OMPI est une Organisation internationale du système des Nations Unies avec laquelle la Suisse a conclu un accord de siège prévoyant une exonération fiscale applicable à la TVA ainsi qu'aux taxes et impôts douaniers. **Par conséquent, vos prix devront nous être soumis hors impôt et taxe.** Les documents nécessaires seront envoyés au(x) fournisseur(s) sélectionné(s) lors de la commande.

VII. Disqualification de l'offre

33. Votre offre pourrait être disqualifiée si :

- a) Votre offre est tardive ;
- b) Votre offre est envoyée par télécopie ;
- c) Votre offre est envoyée par courrier électronique (e-mail) ;
- d) Votre offre n'est pas signée* ;
- e) Votre offre n'inclut pas la Déclaration relative à l'interdiction de l'octroi d'avantages aux fonctionnaires, ou si cette déclaration n'est pas signée * ;
- f) Votre offre n'inclut pas un ou plusieurs autres documents / éléments (tels que échantillons, etc.) demandés formellement dans l'invitation à soumissionner*.

* La disqualification aura lieu si le soumissionnaire refuse de répondre rapidement à l'avertissement de l'OMPI signalant que l'offre ou l'Annexe n'est pas signée, ou qu'un des documents / éléments demandés ne figurent pas dans l'offre.

/...

VIII. Refus de l'offre

34. L'OMPI se réserve le droit de rejeter toute offre n'étant pas en conformité avec la demande décrite dans ces documents.

IX. Annulation

35. Les procédures d'achat de notre Organisation nous autorisent à annuler une invitation à soumissionner à n'importe quel moment avant l'adjudication du contrat. Tous les participants à l'invitation à soumissionner seraient alors informés de cette annulation.

36. Dans l'attente de recevoir votre offre, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

signé par Giorgio Fraternali
Directeur adjoint
Division des achats et des contrats

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent appel d'offres contient des informations de l'OMPI qui sont confidentielles et strictement réservées à l'utilisation par les fonctionnaires de l'OMPI ou le destinataire indiqué. LA DIVULGATION, LA COPIE, LA DISTRIBUTION OU TOUTE AUTRE UTILISATION NON AUTORISÉES DES INFORMATIONS CI-INCLUSES SONT STRICTEMENT INTERDITES. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez aviser l'OMPI immédiatement. Merci d'avance.